



# == BAIL À USAGE PROFESSIONNEL ==

Régi par les articles 101 à 134 du traité de l'OHADA,  
relatif au Droit Commercial Général

ENTRE

PROPRIETAIRE-BAILLEUR : BOUDA ANGÈLE

Référence identité (CNI – RC) N° BF 384 001001007288746 établie le 17/02/2023

Domicilié à ABIDJAN VILLAGE Cel. : 0757786427

Email : .....

Compte contribuable n° .....

Dénommé au cours du présent acte « LE BAILLEUR ». D'une part

ET

LOCATAIRE (ou dénomination) : ETABLISSEMENT ABOU SERVICE

REPRÉSENTÉ PAR ILBOUDAO ABDOU LAYE

Référence identité (CNI – RC) N° BF 384 001001507169032 établie le 19/02/2019

Domicile ou Siège Social : ABIDJAN (PLATEAU)

Registre de Commerce N° : .....

Cel. : 0707653717 Tél. Bureau : .....

Email : .....

Dénommé au cours du présent acte « LE PRENEUR ». D'autre part

LESQUELS ont convenu et arrêté le contrat de bail qui suit :

## BAIL

Le BAILLEUR donne en location à USAGE PROFESSIONNEL, BAIL régi par les articles 101 à 134 du Traité de l'OHADA, relatif au Droit Commercial Général pour la durée, sous les conditions et moyennant le prix ci-après indiqués au PRENEUR qui accepte, les biens et droits immobiliers dont la désignation suit :

## DÉSIGNATION

LE PRÉSENT BAIL EST A ABIDJAN PRÉCISEMENT DANS LA COMMUNE DU PLATEAU AU SEIN DU CENTRE COMMERCIAL CCIA

Le PRENEUR déclare connaître parfaitement le bien loué pour l'avoir vu et visité en vue du présent bail.

## ÉTAT DES LIEUX

Le PRENEUR prendra les lieux loués dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance et à l'expiration du bail, il veillera à la remise des lieux dans leur état primitif (agencement, enduit peinture intérieure, etc.) sauf si le BAILLEUR en a décidé autrement.